

# AVIS DE LA DEMANDE DE COTATION N°002/DC/MINSANTE/SG/CHRG/D/C IPM/SPI/2025 DU 28/03/2025 POUR LE SERVICE DE GARDIENNAGE DU CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE GAROUA

## 1. Objet

Dans le cadre de la sécurisation des personnes et des biens, le Directeur du Centre Hospitalier Régional de Garoua, Autorité Contractant et Maître d'Ouvrage, lance une demande de cotation pour le recrutement d'une société pour **le service de gardiennage** de ladite structure au titre de l'exercice budgétaire 2025.

## 2. Consistance des prestations

Les prestations, objet de la présente consultation portent sur **le service de gardiennage intérieur et extérieur du centre hospitalier régional de Garoua.**

## 3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Seize millions (16 000 000) Francs CFA.**

## 4. Allotissement

Les prestations sont en un **lot unique.**

## **5.Participation et origine**

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte **à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine de gardiennage des hôpitaux**, n'ayant pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, ne figurant pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP/ARMP.et répondant aux critères de qualification indiquées dans le présent Dossier de Demande de Cotation.

## **6.Financement**

Les prestations, objet de la présente consultation sont financées par les **FONDS PROPRES du CHR de GAROUA – EXERCICE 2025.**

## **7.Consultation du Dossier**

### **Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est *hors ligne*.

## Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables à la direction du Centre Hospitalier Régional de Garoua sis au premier étage de l'Hôpital à Bockle. Dès publication du

présent avis.

**Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme de l'ARMP ([www.armacm.com](http://www.armacm.com)).**

#### **8.Acquisition du Dossier**

La version physique du dossier peut être obtenu **à la direction du Centre Hospitalier Régional de Garoua** (Secrétariat du Directeur), dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DC de trente mille (30 000). Francs CFA*, payable à **la Caisse du centre hospitalier Régional de Garoua**.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier de Demande de Cotation (DC) par téléchargement gratuit sur les plateformes PRIDESOFT disponibles aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission est conditionnée par le paiement des frais d'achat du dossier de Demande de Cotation.

#### **9.Remises des offres**

*Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.*

La cotation en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme telles, devra parvenir au *secrétariat du Directeur du Centre Hospitalier Régional de Garoua*, **au plus tard le 22/04/2025 à 13 heures** et devra porter la mention :

**AVIS DE LA DEMANDE DE COTATION**

**N°\_002\_/DC/MINSANTE/SG/CHRG/D/CIPM/SPI/2025 DU 28/03/2025**

## **POUR LE SERVICE DE GARDIENNAGE DU CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE GAROUA**

**« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

### **10. Delai de Livraison**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de **08 mois soit 240 jours calendaires**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

### **11. Cautionnement Provisoire**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC dont le montant s'élève à **trois cent vingt mille (320 000) Frans CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Le cautionnement de soumission doit être accompagné d'un récépissé de consignation délivré par la caisse des dépôts et consignation (CDEC).

### **12. Recevabilité des Offres**

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ;

**Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ainsi que le récépissé de consignation délivré par la CDEC ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.**

### **13.Ouverture des Plis**

**L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le\_22/04/2025\_ à\_14 heures\_** par la Commission interne de Passation des Marchés auprès du Centre Hospitalier Régional de Garoua dans la salle de formation sise au premier étage de l'hôpital àBockle.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur

choix dûment mandatée.

**Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.**

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

#### **14. Critères d'évaluation**

Il s'agit notamment :

1. De la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission ;
2. De l'absence du cautionnement de soumission et ou le récépissé de consignation de la CDEC ;
3. De l'absence de l'agrément régulièrement délivré permettant l'exercice de la prestation de gardiennage en république du Cameroun.
4. Des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
5. De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
  - f. De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
6. De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
7. De la non-conformité du modèle de soumission ;
8. De la non-conformité du mode de soumission ;

9. De l'absence de la charte d'intégrité ;
10. De l'absence de la déclaration d'engagement des clauses sociales et environnementales ;

### **Critères essentiels**

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- La présentation de l'offre ;
- Les références du soumissionnaire ;
- La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière)
- La qualification et l'expérience du personnel
- Les moyens logistiques
- La méthodologie
- Le délai d'exécution

### **15. Attribution**

Les prestations seront attribuées au Soumissionnaire si son offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de demande de cotation et son montant TTC évaluée après application des rabais proposés le cas échéant **la moins disante.**

### **16. Durée Validité des Offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs **Cotations** pendant **90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Cotations.**

### **17. Renseignements Complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux

heures ouvrables **au Secrétariat du Directeur du CHR de Garoua** BP : 1804 Garoua.

### **Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques**

Pour tout acte de corruption ou de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) par SMS ou appel aux numéros suivants : **(+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.**

GAROUA Le 28-03-2025  
Le DIRECTEUR  
INNA FADIMATOU